

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Pour le bien-être et la sécurité de nos enfants, nous vous demandons de respecter ces quelques règles avec nous, l'équipe éducative.

ALIMENTATION

- ✓ Prévoir des collations et des boissons saines (pas gazeuses et / ou très sucrées).
- ✓ Le mercredi est le jour de la collation saine (fruit, compote,...).
- ✓ Ne pas donner de chewing-gum, de chips, de sucettes,
- ✓ Privilégier les gourdes plutôt que les canettes et bouteilles en verre.



TENUE VESTIMENTAIRE

- ✓ Prévoir des chaussures adéquates aux jeux extérieurs (qui tiennent correctement aux pieds afin d'éviter des accidents).
- ✓ Porter des vêtements propres, décents et non provocants, sans son ni lumière.
- ✓ Nommer les vêtements. Vérifier au jour le jour que votre enfant n'a rien oublié.

CE QUI RESTE À LA MAISON

- ✓ Les jouets, les jeux électroniques
- ✓ Les GSM (sauf autorisation), les MP 3
- ✓ Les rollers, planches à roulettes, jeux dangereux, ...
- ✓ Les objets de valeur
- ✓ Les objets tranchants
- ✓ L'argent

HYGIÈNE

- ✓ SOS poux ! Surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants.
- ✓ Veiller à une hygiène corporelle quotidienne.

RESPECT DU CADRE SCOLAIRE

- ✓ Le cartable de votre enfant est prêt et complet à son arrivée à l'école.
- ✓ Veiller à bien fermer la grille en entrant ou en sortant de l'école.
- ✓ Ne pas rentrer dans les bâtiments pendant les heures de classe.
- ✓ Respecter les heures de l'horaire scolaire.
- ✓ Signaler au titulaire ou à l'enseignant concerné le moindre problème.
- ✓ Prévenir si vos enfants restent exceptionnellement à la garderie ou plus tard que 18h00.

Notre école est un lieu d'accueil et d'apprentissage. N'hésitez pas à nous rencontrer, nous sommes disponibles, à votre écoute dans la mesure du possible mais respectez les horaires de cours et prévoyez les rencontres hors des heures nécessitant la présence de l'enseignant en classe.

Ce partenariat assurera le développement harmonieux des enfants que vous nous confiez.

Notre école a pour mission de former des enfants responsables et respectueux des autres.

Un règlement d'école est établi avec les enfants lors des différents conseils de classe et d'école.

Tout élève ne respectant pas les règles est susceptible de se voir appliquer une sanction. La punition sera donnée par un enseignant ou un surveillant.



Téléphone : 019/63.50.92
eMail : info@ecolesaintmartin.be
site web : <https://www.ecolesaintmartin.be>
Adresse postale : [Rue de l'Hulpeau 9, 1350 Orp-Jauche](#)